

PROJET DE COMPTE-RENDU

12^e réunion du Groupe de Travail 3 du CCLD Reste des ORGP et eaux territoriales de haute mer

Mardi 4 avril 2017, 11h00- 13h00

Hôtel Renaissance. Rue du Parnasse 19, 1050 Bruxelles, Belgique

Président : M. José Antonio Suárez-Llanos

Vice-président : M. Gerard van Balsfoort

1. Bienvenue et excuses présentées par la Présidence.

Le président, M. José Antonio Suárez-Llanos souhaite la bienvenue aux personnes présentes. La liste complète des personnes présentes est annexée au procès-verbal

2. Approbation du procès-verbal de la 11^e réunion du GT3 (Bruxelles, 19 mars 2016).

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé sans autres commentaires.

3. Approbation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est approuvé sans ajouts ni amendements.

4. Rapport sur les nouveautés des ORGP qui entrent dans le domaine d'action du GT3 (CE).

4.1. CCAMLR (Océan Antarctique)

M. Luis Molledo, représentant de la CE, présente un rapport sur la 35^e réunion annuelle du CCAMLR, qui s'est tenue à Hobart (Australie). À titre d'évaluation globale, il affirme que ce fut une bonne réunion, dont la principale décision a été l'adoption de la mer de Ross comme zone maritime protégée après plusieurs années de négociations. Il reste encore à traiter les aspects relatifs à leur mise en œuvre pratique. De même, il indique qu'il y aura une réunion du Comité scientifique en octobre de l'année en cours.

D'autre part, il souligne que les propositions suivantes ont été adoptées avec l'aide de l'UE :

- 1) Gestion de plateformes de congélation (« *ice shelves* »), qui couvrent des zones marines qui pourraient être ouvertes à l'activité halieutique.
- 2) Renforcement du contrôle des autorisations des navires.
- 3) Adoption de termes de référence pour la seconde étude d'évaluation du fonctionnement (« *performance review* ») de l'organisation.

En ce qui concerne les mesures non adoptées, le Japon a de nouveau bloqué la proposition de l'UE relative à la politique des ailerons attachés de requins, mais le bilan positif a été l'adhésion de six parties contractantes.

Une autre proposition n'a pas été approuvée. Il s'agit de la proposition de contrôle de transbordement présentée conjointement par les États-Unis et l'Australie, mais qui l'ont ensuite retirée en considérant que l'accord obtenu n'était pas suffisamment ambitieux.

D'autre part, le représentant de la Commission a souligné les mesures de conservation adoptées pour la pêche du krill, incluant une extension de la couverture des observateurs à 100%.

Enfin, le représentant de la CE signale que, en vue de la prochaine réunion annuelle, il est prévu d'organiser une réunion technique préparatoire avec les États membres de l'UE et les *stakeholders*, en anticipant les questions relatives à l'évaluation du fonctionnement de l'organisation, en particulier en ce qui concerne les mesures adoptées pour l'Antarctique Oriental.

4.2. SEAFO (atlantique sud-oriental).

Rapport de la Commission orientale

Le représentant de la CE, M. Luis Molledo, indique que SEAFO est une ORGP particulière eu égard) l'activité halieutique limitée de la flotte européenne dans la zone de Convention. En fait, on est passé de 2 navires de pêche en 2015 à un seul bateau qui travaillait en 2017, bien qu'un navire de Namibie souhaite développer la pêche dans cette zone.

D'autre part, il souligne que la diminution de l'activité halieutique est due au fait qu'il y a moins de données et, partant, la qualité du conseil scientifique est réduite. En conséquence, l'UE a présenté une série de propositions visant à affronter cette carence de données et à développer une méthodologie pour des stocks présentant un déficit de données ainsi que de règles de contrôle des captures (HCR).

Il indique qu'il y a eu un « *roll over* » (stabilité) du TAC pour principales espèces commerciales.

En outre, il indique qu'une révision du système contre la pêche illégale INN a été adoptée

Cependant, la mesure sur les ailerons attachés a été repoussée en raison du refus du Japon. De même, les propositions d'adoption d'une interdiction d'utilisation de filets maillant et la proposition d'interdiction de la pêche directe de requins des profondeurs ont été rejetées.

À titre de nouveautés notables, le représentant de la CE rapporte qu'il a été procédé au choix du nouveau Secrétaire exécutif de l'organisation et qu'il existe une proposition d'extension la zone de Convention pour couvrir également la zone 41.

Séance de questions des membres :

M. Juan Manuel Liria, CEPESCA, estime que la proposition de SEAFO d'une possible extension de sa zone d'activité à la FAO 41 semble très intéressante, car il s'agit d'une zone d'eaux internationales non réglementée par aucune ORGP et qui connaît une grande croissance avec la présence et l'activité d'une flotte asiatique, encore qu'il souligne que le conflit politique des îles Malouines existe toujours. Actuellement, le gouvernement argentin a changé et l'on espère que, avec le nouveau président, il y aura la possibilité de créer une ORGP qui inclue la gestion des eaux adjacentes aux îles Malouines et qui bénéficie du soutien de l'Argentine.

Autre point à souligner : les transbordements, ce qui exige une politique cohérente dans l'hémisphère Sud en matière de pêcheries au chalut. C'est le cas de l'Argentine qui ne permet pas que ses ports soient utilisés par les flottes européennes ou la Nouvelle-Zélande et l'Australie qui se plaignent également de navires étrangers. Cela implique que certains navires battant un pavillon déterminé ne pourraient pas exercer leur activité sans faire de transbordements, la seule possibilité actuelle étant de débarquer à Montevideo, qui se trouve à une distance considérable des principales zones de pêche. En définitive, il souligne que les transbordements doivent être assortis d'une politique de contrôle qui assure une sécurité juridique de la part des pays de l'hémisphère Sud.

M. J.A. Suárez-Llanos, ANAMER/AGARBA/ANAPA, interroge le représentant de la Commission sur sa politique en matière de relations internationales et de rapprochement des positions avec les parties contractantes de SEAFO. D'autre part, il souligne que l'une des recommandations de l'évaluation du fonctionnement de SEAFO consistait à étendre la zone de couverture à la FAO 41, d'où la suggestion de renouer le contact avec l'Argentine et d'autres pays de l'hémisphère Sud à propos de cette possibilité.

M. Pedro Sepúlveda, du Secrétariat général de la Pêche Maritime d'Espagne, indique, à propos de l'extension de SEAFO à la zone 41, qu'il estime qu'il conviendrait d'améliorer la gestion et le contrôle de l'activité des flottes asiatiques. D'autre part, il indique que l'Espagne est le seul pays à avoir réalisé des campagnes scientifiques de recherche dans la zone avec l'IEO.

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire exécutif, rappelle que le CCLD a rédigé un avis sur la nécessité d'un traitement égalitaire et non discriminatoire des flottes européennes et étrangères dans les eaux internationales. Cet avis mentionne spécifiquement le travail et l'effort réalisés par l'Espagne en matière de cartographie des fonds marins et d'identification d'Écosystèmes Marins Vulnérables (EMV) dans l'atlantique sud-occidental (FAO 41). La CE a répondu, soutenant cette initiative et en estimant que cette opinion du CCLD peut aider à susciter une réaction favorable de la part d'autres États côtiers et du pavillon pour adopter des mesures de gestion en matière d'EMV conformément à la Résolution 61-105 des Nations Unies.

Mme Carmen Paz, du Service des Études du Parlement Européen, suggère d'aborder cette question lors du prochain Comité des Pêches de la FAO prévu pour 2018, car il s'agit d'une obligation internationale.

M. Raúl García, WWF, s'interroge sur ce qu'il est possible de faire de plus à propos de l'Argentine et, outre le COFI de la FAO les Nations Unies, dans quels forums le CCLD pourrait faire quelque chose de plus pour promouvoir l'adhésion d'un plus grand nombre d'États aux mesures soutenues par la CE.

M. Juan Manuel Liria, FEOPE/CEPESCA, indique que le grand problème est la Chine. Il pense que la Corée sera plus facile à convaincre, mais, cette année, la Chine a multiplié sa flotte hauturière extérieure grâce à une politique de subventions de l'État.

M. Luis Molledo, CE, répond qu'il serait bon de sonder les autorités compétentes argentines et voir ce qu'elles pensent de cette proposition d'étendre la zone de couverture. Peut-être y seront-elles rendues plus sensibles en lisant le récent article du Financial Times sur l'expansion des jiggers asiatiques.

M. Juan Manuel Liria, FEOPE/CEPESCA, explique que, ce qu'ils proposent, c'est de créer une ORGP qu'in n'inclue pas les eaux en conflit de la ZEE des Malouines.

Le représentant de la CE, M. Luis Molledo, conclut que, dans la communication CE sur la gouvernance internationale océanique, il est fait référence au « *level playing field* » entre les flottes.

ACTIONS :

Atlantique sud-occidental (FAO Zone 41)

- On demandera à la Commission d'expliquer la proposition de SEAFO qui vise à évaluer l'extension du domaine territorial de la Convention et de sa juridiction à l'atlantique sud (zone FAO 41).

Le GT3 évaluera la possibilité de rédiger un projet d'avis soutenant la gestion de cette zone par une ORGP (qu'elle soit existante ou à créer) afin d'aborder des sujets comme le contrôle des transbordements en haute mer, la protection d'écosystèmes marins vulnérables ou la gestion de la capacité de pêche.

- Il sera rappelé, dans les forums internationaux auxquels participe le CCLD (FAO COFI, ONU, ORGP, etc.), la responsabilité des États du pavillon dans l'adoption d'une réglementation nationale pour mettre en œuvre la Résolution 61/105 des Nations Unies pour la Conservation des écosystèmes marins vulnérables en haute mer, dans la ligne de l'avis envoyé en May 2016.

4.3. SPRFMO (Pacifique Sud).

Le représentant de la CE, M. Luis Molledo, indique que la réunion annuelle a eu lieu à Adelaïde, Australie, et qu'elle a eu un résultat assez positif avec de la flexibilité dans les négociations entre les parties contractantes et en soulignant l'absence de l'Équateur. Après en avoir débattu, il a été possible de consolider les critères de répartitions des principaux TAC jusqu'à 2021. Il a également été décidé de rendre obligatoire le SLB-VMS pour les navires dans la zone, en développant le cadre juridique et les mesures de leur implantation.

Autre thème complexe débattu : les lignes de dépenses budgétaires pour des projets et des actions spécifiques.

Par ailleurs, le débat a porté sur le développement d'un programme d'observateurs pour SPRFMO et il a été décidé de traiter cette question dans un Groupe de Travail « ad hoc » afin d'approuver ce sujet lors de la prochaine réunion annuelle.

4.4. SIOFA (océan Indien Sud).

M. Luis Molledo, CE, estime que le résultat de la réunion a été très positif. Lors de la dernière réunion annuelle, on a adopté les prévisions pour poursuivre et choisi le Secrétaire exécutif qui était en contrat d'intérim au cours des deux premières années de sa création. On a également adopté des règles de base sur la gestion des pêcheries, des procédures de listes de navires de pêche INN. Il indique que les propositions pour améliorer le Système de Contrôle et de suivi sont similaires à celles qui ont déjà été présentées par SEAFO et CCMLAR. Ont été défendus, entre autres, un paquet de base de mesures de conservation incluant le VMS, l'application de mesures de contrôle portuaire au titre du PSMA ou le contrôle des transbordements en mer. Les priorités sont encore en instance de décision, mais il estime qu'il y aura une proposition pour avancer sur ces 3 mesures importantes.

M. Juan Manuel Liria, FEOPE/CEPESCA, demande si la Chine est partie contractante de SIOFA.

Le représentant de la CE, M. Luis Molledo, répond que non, mais que, à priori, Taiwan serait intéressé à y participer.

5. Nouveautés de l'accord commercial et les accès aux ports chilien

Présentation de la situation actuelle de la Commission Européenne

M. Luis Molledo, CE, informe qu'ils sont en contact permanent avec l'administration chilienne dans le contexte des négociations de la mise à jour de l'accord commercial entre l'UE et le Chili. Il a été décidé de lier la mise à jour de l'accord à la levée de l'interdiction d'entrée des navires à pavillon européen pour effectuer des transbordements dans les ports sans les restrictions qui existent actuellement pour la flotte de pêche à l'espadon étant donné que cette interdiction représentait une barrière technique au commerce.

Une évolution a été constatée de la part du Chili et semble montrer des signaux positifs. Il indique qu'une commission intergouvernementale a été chargée d'aborder cette question et elle a souhaité que le Chili s'engage plus fortement en faisant partie de la CIAT, l'ORGP qui régule les stocks d'espadon. Il souligne que le Chili a participé aux deux dernières réunions de CIAT en qualité de partie non contractante coopératrice et que la CE a assisté à la réunion annuelle du SPRFMO en même temps que que délégation chilienne et qu'ils ont discuté de cette question. Légalement, le Chili a l'obligation de s'engager pour les ressources de haute mer et d'espadon, et il espère donc parvenir à des résultats.

Questions des membres

M. Javier Garat, CEPESCA, estime que même s'il y a des avancées, la question n'est jamais résolue et il demande si, en tant que secteur de la pêche, ils peuvent aider à débloquer la situation.

Le représentant de la CE. M. Luis Molledo, répond qu'ils préfèrent traiter cette affaire au niveau institutionnel et diplomatique comme l'UE, mais si le secteur connaît une mesure à laquelle le secteur peut collaborer, il serait bon de la proposer et de la soumettre à évaluation.

M. Javier Garat, CEPESCA, indique que SONAPESCA, qui est l'organisation équivalente à CEPESCA au Chili, a proposé en son temps d'organiser une réunion conjointe entre les représentants des flottes espagnoles et chiliennes afin de sensibiliser sur l'importance de cette question.

ACTIONS :

- On suivra la problématique des ports du Chili en demandant que, dans les négociations avec ce pays, on exige la levée de l'interdiction d'accès à ses ports pour les débarquements et les transbordements d'espadon par la flotte européenne. C'est la raison pour laquelle il est indispensable de lier le renouvellement/la mise à jour de l'accord commercial à ces questions de pêche.

- De même, on surveillera l'évolution de la position du Chili sur la question de sa participation à la CIAT et s'il demandera le statut de CNCP (*cooperating non contracting party*) pour la prochaine réunion annuelle qui se tiendra à la mi-juillet au Mexique.

Nous demanderons à la Commission de nous tenir informés de ces deux affaires lors de la prochaine réunion du GT3.

6. Organisations internationales :

La représentante de la CE, Mme Sofia Villanueva, présente des excuses au nom des chefs d'unité de la DG MARE qui n'avaient pas pu assister à ce Groupe de Travail car ils assistaient au 3^e comité préparatoire des négociations du processus de BBNJ.

6.1. UNFSA – Conclusions de la III^e Conférence de l'ONU sur la révision de l'Accord de New York (1995) – New York, 23-27 mai 2016.

Mme Sofia Villanueva, représentante de la CE, souligne le soutien constant de l'UE pour l'application effective de la Convention des Nations Unies (UNCLOS) relative à la conservation et à la gestion des stocks chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs.

D'après la FAO, l'état des principales populations ne s'améliore toujours pas, l'excès de capacité de la flotte mondiale et les subsides qui contribuent à la surcapacité constituant un problème supplémentaire. Il souligne la position réfractaire de la Chine à ce sujet. Il indique que les recommandations qui ont été adoptées en reprenant intégralement les propositions.

6.2. Préparation de la Conférence de Haut Niveau de l'ONU sur l'Application de l'Objectif de Développement Durable (SDG) 14 – New York, 5-9 juin 2017.

La représentante de la CE, Mme Sofía Villanueva, indique que cette conférence aura lieu au mois de juin à New York, en présence du Commissaire Européen de la Pêche, M. Vella. En outre, cette réunion coïncidera avec la célébration de la Journée mondiale des Océans le 8 juin.

L'UE organisera un événement parallèle spécifique sur la pêche INN en incluant une déclaration intergouvernementale ainsi qu'un résumé des engagements volontaires enregistré en la matière.

Il souligne que la Conférence « *Our Ocean* » de Malte et celle de New York sont complémentaires et poursuivent le même but pour parvenir au SDG14. Il encourage les membres du CCLD à participer activement à la préparation et à assister à ces Conférences.

ACTION : Nations Unies : Objectif de Développement Durable 14

- Le GT3 contribuera au document de position qui sera présenté par une délégation du CCLD lors de la réunion préparatoire avec la Commission Européenne sur la Conférence de l'ONU pour la Mise en Application de l'Objectif de Développement Durable 14 (SDG14), qui se tiendra en juin à New York.

6.3. Recommandations Réunion sur résolution UNGA 69/292 sur la Biodiversité Marine dans des Zones extérieures à la Juridiction nationale (BBNJ) – avril 2016.

On souligne l'importance pour la Commission Européenne que la réglementation UNCLOS se développe pleinement afin de promouvoir la gestion durable dans les différentes juridictions maritimes. EN août 2018, il est prévu d'organiser une réunion de suivi.

ACTION BBNJ

- La Commission communiquera au CCLD les résultats du 3^e Comité de Négociations pour un Traité qui régule la Biodiversité dans les Eaux extérieures à la Juridiction nationale (BBNJ).

6.4. Gouvernance Internationale / Conférence « *Our Oceans* » – Malte, octobre 2017

Rapport de la Commission Européenne

La représentante de la CE, Mme Sofía Villanueva, souligne que cette conférence mondiale est une priorité pour le Commissaire Vella. Une consultation publique a été lancée afin d'améliorer les aspects du cadre juridique, la qualité des données scientifiques et la récupération des ressources halieutiques et océaniques soumises au stress.

La Conférence de Malte se fonde sur 6 priorités thématiques :

- Aires marines protégées
- Changement climatique
- Pêche durable
- Pollution marine
- Sécurité maritime
- Économie bleue

Questions des membres

Le Président du GT3, M. Suárez-Llanos, encadre ces débats dans une approche holistique intégrée. Il explique que le SDG14 aborde divers aspects intriqués et complexes et il souligne les priorités suivantes comme étant celles sur lesquelles l'ARVI a déjà pris position : lutte contre la pêche illégale, subsides à la pêche et pêche artisanale vs pêche industrielle. Il rappelle également que l'activité de la pêche et l'économie bleue sont englobées dans la Politique Marine Intégrée, ce qui influe également sur la gouvernance au niveau mondial et non pas uniquement pour l'UE.

M. Raúl García, WWF, demande sur quels pays alliés l'UE compte actuellement dans ce domaine de la gouvernance internationale des océans étant donné que, normalement, l'Europe est assez seule sur des initiatives de ce type.

La représentante de la CE, Mme Sofía Villanueva, répond que, pour le moment, des conversations sont en cours avec des pays comme les États-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Canada ou le Chili, entre autres. L'idée est de compter non seulement sur les pays avec lesquels l'UE a des accords à caractère politique, économique ou commercial, mais également avec des pays en voie de développement avec lesquels il existe des programmes de coopération internationale. En effet, il souligne que le Conseil a adopté la veille une déclaration formelle avec des conclusions sur la gouvernance des océans.

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire exécutif, fait référence aux documents de la session inaugurale d'ouverture de ces groupes de travail, session qui a abordé ces thèmes. Ces documents peuvent être téléchargés et consultés sur le site web correspondant du CCLD : <http://CCLD.CCLD.eu/post/sesion-de-apertura-aplicacion-de-la-dimension-exterior-ppc-y-gobernanza-internac-131182>

La représentante de la CE, Mme Sofía Villanueva, répond que pour la pêche INN, il y a l'application du Règlement communautaire. Et que, en ce qui concerne les subsides communautaires, il y a un débat en cours dans le cadre de l'OMC. Concernant « *Our Oceans* », il invite les intéressés de l'industrie et des ONG à envoyer au plus tôt leurs propositions d'engagements volontaires, tangibles et quantifiables étant donné que le « *zero draft* » vient d'être publié. M. Björn Stockhausen, Seas at Risk, estime que la CE devrait dialoguer avec les différents CC et ne pas convoquer séparément l'industrie et les ONG.

6.5. Suivi de la lettre du CCLD sur la Résolution ONU 61/105 sur les Écosystèmes vulnérables dans l'atlantique sud-occidental (ASW41)

Cette question a déjà été abordée en détail au point 4.2.

7. Divers

Il n'y a pas d'autres points à traiter.

8.- Date et lieu de la prochaine réunion.

Le Secrétariat communiquera la date et le lieu de la réunion suivante.

Le Président remercie le Secrétariat et les interprètes du travail réalisé et les participants de leur présence.

La réunion prend fin à 12h35.

ANNEXE. LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES À LA RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL

3

Bruxelles, 4 avril 2017

MEMBRES

1. José Antonio Suárez-Llanos. ANAMER/AGARBA/ANAPA.
2. Iván López. AGARBA/CEPESCA
3. Björn Stockhausen. Seas at Risk
4. Gerard Van Balsfoort. DPFA
5. Jane Sandell. NFFO
6. Juan Manuel Liria. FEOPE/CEPESCA
7. Erik Bjørn Olsen. Living Sea
8. Luis Vicente. ADAPI
9. Marc Ghiglia. CNPMEM
10. Javier Garat. FEOPE/CEPESCA
11. Juan Manuel Trujillo. ETF
12. Marta Llopis. CONXEMAR
13. Sandra Sanmartin. EBCD
14. Vanya Vulperhorst. OCEANA
15. Francisco Portela Rosa. VIANAPESCA

OBSERVATEURS

16. Luis Molledo. EC B2 (ORGP et Chili)
17. Katren Herren. RARE
18. Harry Sampson. DEFRA
19. Sigita Meskeleviciute. Lithuanian Administration
20. Aivaras Labanauskas. AHSFC
21. Pedro Sepúlveda. Secrétaire général de la Pêche
22. Daniel Voces. EUROPECHE
23. Carmen Paz Marti. EP
24. Alexandre Rodríguez. CCLD
25. Manuela Iglesias. CCLD
26. Marta de Lucas. CCLD